



INSCRIPTION

Retrait ou dépôt des dossiers à partir 19h à la piscine du boulingrin et téléchargeable sur notre site. Les anciens adhérents les reçoivent par courrier.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer aux activités "plongée" du GASM, il est nécessaire :

- d'être âgé d'au moins 18 ans ou 14 ans accompagné d'un parent direct ,membre du club . Celui-ci doit être présent à chaque séance, il est responsable du mineur.
- de savoir nager
- d'être licencié FFESSM
- d'être à jour de sa cotisation au GASM
- d'être médicalement apte à la pratique de la plongée sous-marine (voir paragraphe suivant « **attention** »)
- pour les mineurs, de fournir une autorisation parentale
- nous conseillons aux adhérents de se faire vacciner contre l'hépatite B. (ce vaccin est remboursé par la sécurité sociale)

ATTENTION !!!!!!!!!

Pour des raisons d'assurance, aucun plongeur ne peut participer aux activités du GASM, si sa cotisation n'est pas à jour et s'il ne présente pas un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine délivré par un médecin du sport, fédéral, hyperbare ou diplômé de médecine subaquatique.

note : Demandez à votre médecin un duplicata afin d'en conserver un exemplaire qui vous sera nécessaire pour plonger l'été. Fournissez-nous le duplicata et conserver l'original.

De même, l'accès au bassin ne pourra être autorisé à vos enfants, conjoints, amis etc. ... que dans le cadre exclusif d'un baptême, merci de votre compréhension.

DOSSIER NECESSAIRE A L'INSCRIPTION AU CLUB

Pour participer aux activités du club les nouveaux et les anciens adhérents devront avoir rendu leur dossier complet. Si ce n'était pas le cas l'entrée de la piscine leur serait refusée (y compris pour les encadrants).

- 1 photos d'identité
- une autorisation parentale pour les mineurs
- un certificat médical de non contre indication à la plongée sous-marine datant de moins de 120 jours, (voir paragraphe « **attention** »)
- une photocopie de votre carte CMAS ou de votre passeport de plongée pour justifier de votre niveau de plongeur
- 3 enveloppes timbrées avec vos nom et adresse
- la fiche de renseignements ci-jointe remplie
- votre règlement en 3 chèques différents :
 - un à l'ordre du GASM de ROUEN pour la cotisation
 - un à l'ordre d'AXA ASSURANCE (voir paragraphe « **l'assurance** »)
 - un de 10€ à l'ordre du GASM pour le passeport et carnet de plongées

Sur ces carnets seront reportés les plongées effectuées en milieu naturel et les examens passés avec succès .

L'ASSURANCE

Le club est couvert en assurance responsabilité civile au Tiers. Garantie dans le monde entier, elle est valable pendant la durée de validité de la licence (15 mois et demi).

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance individuelle complémentaire :

Cette assurance n'est pas obligatoire ; cependant nous vous invitons vivement à en souscrire une : elle vous couvrira pour les dommages que vous pourriez vous occasionner.

LES COTISATIONS

- la cotisation annuelle au GASM pour la période du 1^{er} Octobre au 30 Septembre suivant
- la licence FFESSM, valant permis de pêche sous-marine , valable du 15 septembre au 31 décembre de l'année suivante
- une assurance au tiers incluse dans la licence
- l'utilisation du matériel du club pendant les cours et les sorties club
- l'accès gratuit à la piscine du boulingrin le lundi soir et à l'île Lacroix le mercredi soir
- les plongées avec l'Ornyx à Dieppe et les sorties en fosse (hors transport)

MATERIEL

Les élèves doivent être équipés de : Palmes, masque, tuba, ceinture de lestage.
Les encadrants vous donneront toutes les indications utiles.

SORTIE MER

Le club dispose d'un bateau, "L'ORNYX", basé à DIEPPE permettant des plongées régulières.

Différentes sorties seront proposées tout au long de l'année, en Manche, en Méditerranée, voire dans des pays plus lointains au gré des bourses et des disponibilités de chacun.

Reportez-vous au tableau d'affichage (à droite dans l'entrée) et n'hésitez pas à faire des suggestions auprès de l'encadrement.

Vous pouvez joindre les directeurs de plongée avec le numéro inscrit sur le planning de plongée que vous recevez ou que vous trouvez sur le site.

L'ASSOCIATION

Le GASM , est constitué de plongeurs et d'encadrants qui se donnent à fond pour que la plongée soit accessible au plus grand nombre et qu'elle rime avec plaisir et détente. Nous rappelons aux adhérents que le GASM est une association de loi 1901 et que, en tant que membre, chacun peut et doit participer à la vie du club. Nous sommes tous des bénévoles: moniteurs, initiateurs et membres du bureau et chacun paye sa cotisation. Chacun peut participer de différentes façons notamment pour le gonflage, l'inspection des bouteilles, l'entretien du matériel, l'organisation des soirées, etc....C'est l'occasion de faire connaissance avec d'autres adhérents ce qui n'est pas toujours facile pendant les cours.

CONTACTS

GASM de Rouen, piscine du boulingrin, 37 bd de Verdun, 76000 Rouen

Email : gasm.rouen@wanadoo.fr

Laurent Cauchois président du GASM de Rouen 02 35 76 38 35

Merci de ne pas téléphoner après 21h

notre site : [http ://www.gasm-rouen.fr/](http://www.gasm-rouen.fr/)